

Le calcaire dans l'eau

Pour améliorer le confort des habitants et apporter une solution efficace aux désagréments dans l'utilisation quotidienne de l'eau, le SIAEP de Montsoul a décidé de la mise en place d'une unité de décarbonatation qui permettra de diminuer la teneur du calcaire dans l'eau.

S'il n'est pas nocif pour la santé, le calcaire en se déposant le long des canalisations gêne l'arrivée de l'eau et peut même boucher les tuyaux. La création de cette unité de traitement va permettre de trouver le bon niveau de calcaire dans l'eau, le bon équilibre pour votre santé et pour le bon état de vos appareils électroménagers.

A l'état naturel, toutes les eaux contiennent du calcaire. La teneur en calcaire se mesure en fonction de la quantité de calcium et de magnésium qu'elle contient. Plus cette qualité est importante, plus l'eau est dite calcaire ou dure.

La teneur en calcaire est directement liée à la nature géologique des sols que l'eau traverse. Un sol crayeux comme en Ile de France charge ainsi davantage l'eau en calcaire, qu'un sol granitique ou sableux. C'est le cas pour l'eau prélevée dans les différents forages du SIAEP de Montsoul.

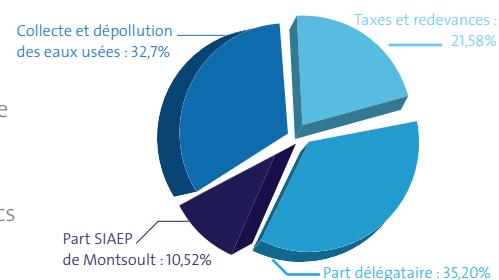
Néanmoins, s'il entarte vos appareils, le calcaire dissous dans l'eau n'est pas dangereux pour la santé. Au contraire, il permet un apport en calcium indispensable au bon fonctionnement de votre corps et permet de se prémunir de la décalcification osseuse. L'eau du robinet peut ainsi couvrir jusqu'à 25% de nos besoins quotidiens en calcium.



Le prix du service de l'eau

Avec votre facture d'eau potable, vous payez également la collecte et le traitement des eaux usées, les taxes et redevances. Le montant de votre facture est réparti entre différents acteurs : votre collectivité, la ou les sociétés privées auxquelles votre collectivité a confié la gestion du service, les organismes publics (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France, l'Etat).

Répartition des principaux postes de votre facture



(moyenne sur l'ensemble des communes du SIAEP de Montsoul)

Vos contacts

Pour tout savoir sur votre eau et effectuer l'ensemble de vos démarches, vous avez plusieurs solutions :

> Le Centre Service Client

Les conseillers clients de Veolia Eau sont à votre écoute du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h. Ce service fonctionne 24h/24 pour les urgences.



> Le site client Veolia Eau

En quelques clics :

- **Consultez** la situation de votre compte et gérez votre contrat d'abonnement de chez vous.
- **Transmettez**-nous vous-même votre relevé de compteur d'eau.
- **Visualisez** vos dernières factures d'eau et payez-les en ligne.
- **Estimez** et suivez votre consommation gratuitement et à tout moment !

www.service-client.veoliaeau.fr

> L'agence Veolia Eau

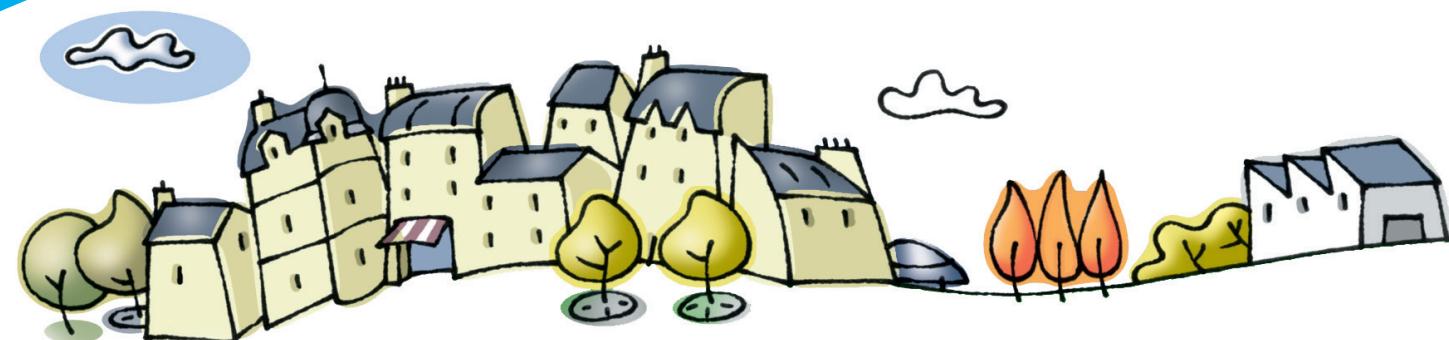
Les équipes de l'agence d'Arnouville vous accueillent du lundi au vendredi, de 9h45 à 11h45 et de 13h45 à 15h45, à l'adresse suivante :
26 rue Marat
95400 - Arnouville-les-Gonesse



La Lettre de l'Eau

du SIAEP de Montsoul - 2

Attainville - Baillet-en-France - Bouffémont - Maffliers - Moisselles - Montsoul - Nerville-la-Forêt - Saint Martin du Tertre



Le mot du président p. 2

Les grandes étapes p. 3

Adoptons les bons réflexes p. 3

Le calcaire dans l'eau p. 4

Le prix du service de l'eau p. 4

Vos contacts p. 4

Retrouvez dans cette lettre

les informations sur l'eau que vous consommez, son origine, les projets en cours sur le SIAEP de Montsoul et les contacts utiles pour toutes vos démarches liées à votre eau.



Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Notre syndicat assure actuellement l'alimentation en eau potable avec ses propres ressources sur l'ensemble de son territoire (8 communes soit plus de 16 000 habitants).

Il a pour ambition de répondre à vos attentes, d'assurer la qualité de l'eau, de la protéger et de maîtriser son coût.

L'année 2009 a été riche en réalisations : création d'un forage dans l'yprésien (100 mètres de profondeur), achat d'une canalisation desservant St Martin du Tertre, études de recherche en eau, remplacement annuel de canalisations en plomb...

Pour être en conformité avec la directive européenne du 3 novembre 1998, une campagne annuelle a été engagée, avant l'année 2014, tous les branchements du SIAEP seront changés.

Pour anticiper les besoins futurs et répondre aux normes de l'eau potable, la décision de créer plusieurs forages et de réaliser une unité de traitement s'est imposée à vos élus.

Ces objectifs sont ambitieux mais réalistes, ces investissements importants s'étaleront sur plusieurs années (voir figure page 3).

Nous financerons ces projets avec les centimes syndicaux soit 0,5042 euros/m³ sur un prix moyen de 3,72 euros/m³.

Soyez assurés que le SIAEP met tout en œuvre pour relever ces défis.

Gilles MENAT
Président du SIAEP de Montsoul

Les installations du SIAEP de Montsoul



> 1. ATAINVILLE

élus : Dominique DE SUTTER ;
Philippe JOURNET

> 2. BAILLET EN FRANCE

élus : Christiane AKNOUCHE ;
Gilles MENAT

> 3. MAFFLIERS

élus : Marc LEMOIGNE ;
Christian DOORNAERT

> 4. MONTSOULT

élus : Jean-Claude BOISTARD ;
Louisette DIDISSE

Situation actuelle

▲ forages ● Réservoirs ✖ forage en service prochainement abandonné

Situation future

▲ Nouveaux forages ■ Usine de décarbonatation

> 5. NERVILLE LA FORET

élus : Philippe VAN HYFTE ;
José GOHY

> 6. MOISSELLES

élus : Jean Luc FELDIS ;
Dominique DA SILVA

> 7. BOUFFEMONT

élus : Claude ROBERT ;
Christian LE BARS

> 8. ST-MARTIN-DU-TERTRE

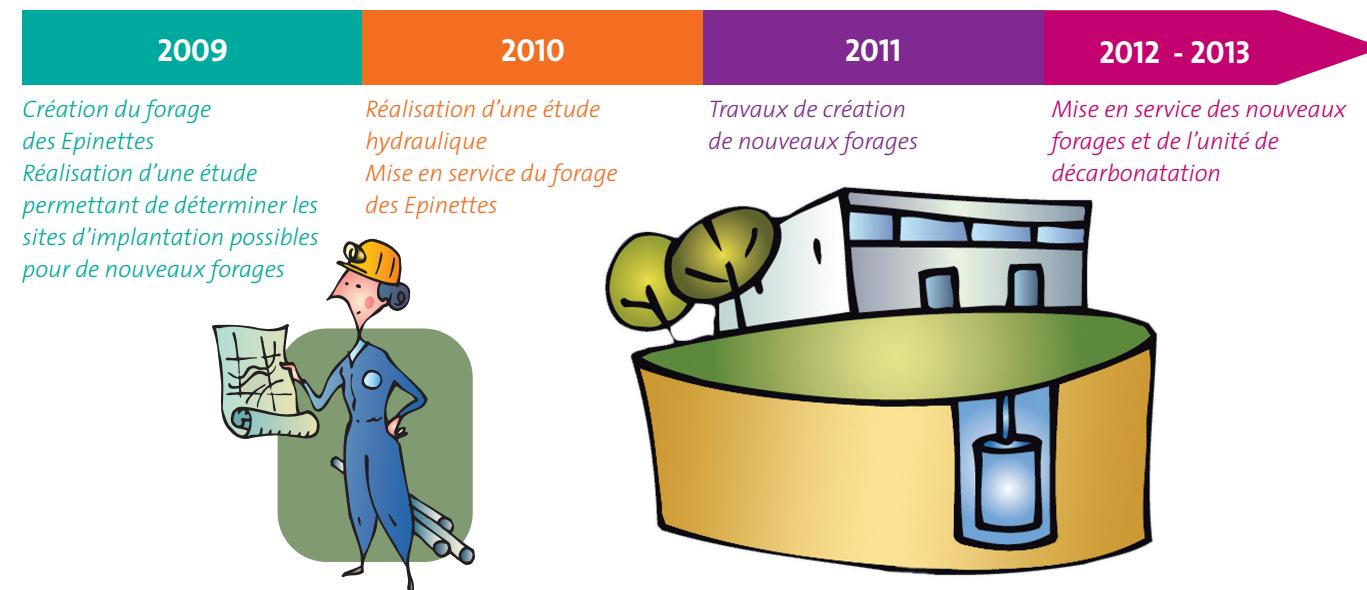
élus : Roger DUFOUR ;
Pier-Carlo BUSINELLI

Le SIAEP de Montsoul en chiffres

- 16 000 habitants	- 3640 branchements d'eau potable
- 4 forages	- 1 091 212 m ³ d'eau produits
- 126 km de canalisation	

Les grandes étapes

Pour vous garantir dans les prochaines années une eau de qualité, le SIAEP de Montsoul met en œuvre plusieurs projets. Le point sur le calendrier prévisionnel des prochaines étapes.



Adoptons les bons réflexes

A travers nos gestes quotidiens, nous consommons entre 120 et 250 litres d'eau par jour. En adoptant à la maison quelques gestes simples, nous contribuons à préserver les ressources en eau.

Le saviez-vous ?

- une douche : 30 centimes
- un bain : 1,20 €
- un robinet qui goutte : 15 €/mois
- une chasse d'eau qui fuit : 70 €/mois (ces prix sont donnés à titre indicatif)



Faites attention aux fuites ! Elles peuvent représenter un important gaspillage et alourdir considérablement votre budget.

Lorsque vous renouvelez votre électroménager, soyez attentif à la consommation en eau et en énergie de vos appareils : ils peuvent vous aider à faire de réelles économies d'eau. Pour laver votre vaisselle, le lave-vaisselle se révèle moins gourmand en eau que la vaisselle à la main : 12 à 20 litres par lavage contre 50 litres pour le lavage de 12 couverts à la main. Optimisez votre consommation en le faisant fonctionner lorsqu'il est plein !

